

L'adoption de cette motion montrera, au moins, que le ministre approuve des taux d'intérêt justes pour les agriculteurs.

Selon moi, si un ministériel participe à ce débat, il signalera avec optimisme et satisfaction les résultats que le gouvernement a obtenus au cours des quatre dernières années et peut-être même les mesures qu'il se propose de prendre, mais dont les députés ignorent tout jusqu'à maintenant, pour résoudre le problème des faillites d'exploitations agricoles. Les chiffres montrent, monsieur le Président, que le nombre de ces faillites a augmenté de 20 p. 100 de 1982 à la fin de 1983. Ce n'est là que la preuve la plus évidente de la crise que traverse l'agriculture. Il est incontestable qu'un grand nombre de victimes de la politique libérale ont besoin d'un certain recours, comme les victimes de bien d'autres catastrophes, mais ce n'est pas avec des mesures superficielles que l'on pourra résoudre les problèmes fondamentaux, mettre fin à la négligence et aux abus et faire taire la critique. Les obligations agricoles, monsieur le Président, seraient un pas dans la bonne voie. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas dans ce sens?

• (1710)

Cela dit, monsieur le Président, pour clore mes observations, je voudrais, conformément à l'article 8(4)a) du Règlement, présenter à la Chambre une motion qui se lit comme suit:

Que la Chambre poursuive ses travaux au-delà de l'heure habituelle d'ajournement, afin de continuer l'étude de la motion d'initiative parlementaire n° 35.

C'est là la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le président suppléant (M. Herbert): L'article 8 du Règlement se lit comme suit:

Lorsque l'Orateur, occupe le fauteuil, un député peut, sans avis, proposer une motion en vue de prolonger une séance pendant l'heure du dîner ou du souper ou au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien afin d'étudier une affaire spécifiée ou une ou plusieurs de ses étapes, sous réserve des conditions suivantes:

(i) la motion doit se rattacher aux affaires en délibération, pourvu que les travaux de tout Comité plénier puissent être interrompus temporairement en vue de proposer une motion en vertu de cet article du Règlement.

b) Lorsque l'Orateur met une motion semblable aux voix, il doit inviter les députés qui s'opposent à ladite motion à se lever de leur place. Si vingt-cinq députés ou plus se lèvent, la motion est réputée retirée; autrement, elle est adoptée.

Que ceux qui s'opposent à la motion proposée par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Herbert): Moins de 25 députés s'étant levés, la motion est adoptée.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, c'est pour moi un immense plaisir que de pouvoir intervenir brièvement au sujet de la motion à l'étude. Elle nous pousse à nous demander, monsieur le Président, quel ordre de priorités adoptent les députés quand on s'aperçoit qu'ils ne se rendent pas compte de la situation précaire dans laquelle est placée à l'heure actuelle l'agriculture canadienne. Lors des comices agricoles de ma circonscription, les participants, qu'ils soient céréaliers, éleveurs de porcs ou de bovins, se plaignent constamment de ne recevoir que très peu d'appui de la part des législateurs canadiens, surtout en matière de financement agricole.

Je sais, monsieur le Président, que les frais d'exploitation agricole augmentent de façon astronomique à l'heure actuelle. Nous savons tous, du moins nous devrions le savoir, que l'agriculteur est l'un des derniers producteurs de produits primaires

à croire encore à la libre entreprise. Il risque absolument tout ce qu'il possède pour produire les denrées que nous consommons trois fois par jour, à condition de ne pas être chômeur. Nous ne pouvons nous nourrir, monsieur le Président, ni de pétrole ni de machines fabriquées dans les grands centres. Le producteur de produits primaires nous permet de survivre et nous devons compter sur lui. C'est grâce à son esprit d'initiative qu'il tire des richesses du sol. Au départ, il n'a absolument rien si ce n'est l'espoir d'obtenir un produit grâce à l'ensemencement de sa terre ou à l'élevage. Nous n'aidons pas—je le répète—ce groupe important de producteurs.

Mon collègue, qui m'a précédé, a signalé certaines des difficultés que pose le financement d'exploitations agricoles. Il a ajouté que seule l'agriculture offre aux diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire et d'écoles d'agronomie la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances, mais que la seule façon de se lancer dans ce secteur à l'heure actuelle était d'hériter de terres ou d'une exploitation agricole.

Nous aidons, monsieur le Président, les petites entreprises et les grandes sociétés du centre du pays. Le secteur pétrolier reçoit, quant à lui, sa large part d'allègements et d'encouragements fiscaux. C'est peut-être nécessaire. Pourquoi, cependant, ne pas offrir la même aide aux localités agricoles du pays? Si nous, à cette Chambre, refusons de faire face à ce problème carrément, nous le regretterons, car un jour viendra où les agriculteurs décideront tout simplement d'abandonner leurs exploitations. Ils laisseront la terre retourner en friche.

Dans le nord-est et le nord-ouest de l'Alberta, le gouvernement provincial essaie maintenant d'accroître la superficie cultivée, car il se rend compte qu'avec l'expansion des villes et des industries et la construction d'aéroports sur les meilleures terres agricoles il ne reste que des terres médiocres, du sol gris et boisé qui coûte plus cher en engrais, en machines et en équipement. On a grand besoin des connaissances dont les jeunes et les agronomes font profiter l'agriculture. Si j'insiste là-dessus, c'est parce que depuis deux ou trois ans, les frais de production ont énormément augmenté, parfois de 50 et 60 p. 100 tandis que le revenu des cultivateurs a nettement baissé à tel point qu'ils sont souvent dans l'incapacité de faire face à leurs dettes auprès des banques, des compagnies fiduciaires et même de la Société du crédit agricole. Certains producteurs continuent à payer des taux d'intérêt bien plus élevés que les taux actuels sur le marché libre. En fait, la Société du crédit agricole n'aide pas vraiment les agriculteurs. Dans bien des cas elle fait exactement le contraire. C'est un véritable boulet que doit traîner l'agriculteur.

Il faut résoudre le problème et les producteurs de l'Ouest ont proposé une solution, celle de l'agro-obligation. Cette obligation leur permettrait de transmettre leurs biens à leurs enfants ou aux autres jeunes qui veulent devenir cultivateurs tout en encaissant le produit de la vente. Ainsi l'impôt sur les gains en capital n'absorberait pas tout cet argent. L'agro-obligation inciterait les agriculteurs et notamment les vieux qui, bien souvent, ont défriché leurs terres et qui ont réussi à s'en tirer malgré des conditions difficiles, à investir dans l'avenir de l'agriculture. Ces hommes ont certainement compris qu'il fallait travailler dur pour soutenir le secteur agricole.